

INFO-PARENTS

Notre journal mensuel

École de l'Archipel



Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre école à l'adresse suivante : <https://delarchipel.cssdgs.gouv.qc.ca/>

C'est une année Archi-fantastique !

Calendrier

10 février 2023	Journée pédagogique <i>Les Minions</i>
16 février 2023	Les élèves du 1 ^{er} cycle recevront la visite d'oiseaux de proie
21 février 2023	Conseil d'établissement
24 février 2023	Carnaval d'hiver PM (besoins de bénévoles, courriel à venir)
27 février 2023	Début de la semaine de relâche !
15 mars 2023	Parution du 2 ^e bulletin
7 mars 2023	Journée pédagogique <i>Cabane à sucre La Branche</i>

SÉCURITÉ DANS LE STATIONNEMENT | DÉBARCADÈRE



Entre 7h50 et 8h05, **il est interdit d'arrêter les voitures dans la zone orange et d'y stationner devant la clôture.** Cette zone est réservée à la circulation des automobiles. **Ne jamais débarquer un enfant dans la zone orange (voir image),** car celui-ci passe entre les autos et le risque d'accident devient élevé. **Vous devez donc débarquer les élèves dans la zone verte** ou bien vous stationner et venir le porter à la clôture de la cour d'école. Je vous rappelle que la vitesse dans le stationnement ne doit pas dépasser 5 km/h. Nous remarquons que plusieurs personnes roulent très vite et nous voulons éviter les incidents malheureux. Merci de respecter ces règles pour l'harmonie et la sécurité de tous.

SEMAINE DES ENSEIGNANTS

La semaine des enseignants a lieu cette semaine. Joignez-vous à moi pour souligner leur bon travail, leur implication et ce que nous apprécions d'eux. Un mot est le cadeau qui fait le plus chaud au cœur. Suggestion : vous pouvez faire une carte avec votre enfant (ou en votre nom) pour le courrier de l'amitié de la semaine prochaine ou écrire un courriel (courriel des enseignants disponible sur le site Internet). Un mot d'appréciation est bienvenu tout au long de l'année!

SEMAINE ST-VALENTIN DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023

- Vêtements ou accessoires contenant du rouge ou du rose
- Courrier de l'amitié

INTENTION D'ÉCRITURE : Un mot gentil? Bienveillant? Banque de qualités/comportements? Des choix de formules, ex: Ce que j'apprécie de toi... Merci de/pour... J'aime beaucoup faire/avec toi, etc.

- Chorale et collation spéciale le 14 février

2e BULLETIN

Le bulletin sera disponible le 15 mars 2023 sur le Portail-Parents. Les enseignants ne rencontrent pas tous les parents et procéderont à des invitations selon les besoins. N'hésitez pas à communiquer avec un enseignant si vous désirez le rencontrer.

ENTRÉE SUR LA COUR LE MATIN – PAS AVANT 8H (sauf pour les enfants inscrits au service de garde)

Vous devez attendre que la surveillante sur la cour vienne ouvrir la porte de la clôture avant de laisser entrer les enfants dans la cour de récréation. IL EST INTERDIT D'OUVRIER LA CLÔTURE, SEUL UN EMPLOYÉ DE L'ÉCOLE EST AUTORISÉ À LE FAIRE. Merci de respecter cette consigne de sécurité.

THÈMES DES PROCHAINES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES AU SERVICE DE GARDE

10 février : Les Minions

17 mars : Cabane à sucre La Branche

RAPPEL- RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1.7 OBJETS DE LA MAISON

Vos enfants n'apportent à l'école que les articles nécessaires à leur travail, donc aucun objet de la maison n'est permis. De plus, il est interdit d'avoir à vue (ou au son) un téléphone cellulaire ou tout appareil qui peut filmer, enregistrer ou prendre des photos (sauf à des fins pédagogiques) afin d'assurer le respect à la vie privée des personnes qui fréquentent l'école. En cas de manquement, l'élève doit simplement remettre, en toute collaboration, l'appareil électronique ou accessoire au membre du personnel 3 qui le lui demande. L'école n'est pas responsable de tout objet volé, brisé ou perdu et ne fera aucune intervention en ce sens. Il peut arriver que certains objets soient exceptionnellement autorisés à des fins pédagogiques ou récréatives. Cette information parvient aux parents par un membre du personnel. Le tout demeure à la discrétion des parents. N. B. Il peut arriver que certains objets ne soient pas admis dans l'autobus. Dans ce cas, les parents doivent en assurer le transport (ex. : bâton de hockey).

8 FÉVRIER 2023

Pour toutes les règles de fonctionnement : <https://delarchipel.cssdgs.gouv.qc.ca/informations-generales/code-de-vie/>



L'équipe

École de l'Archipel